



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

OIM et HAICA:

Atelier de formation autour de la Loi n°61-2016 de prévention et de lutte contre la traite des personnes en Tunisie

Tunis - 25 Mai 2017

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Tunisie a organisé, en partenariat avec la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA), le 25 mai 2017, un **Atelier de formation sur la Loi organique n°61-2016 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes**, adressé à un groupe de moniteurs de l'HAICA et des journalistes de divers médias du secteur audiovisuel tunisien.



La journée de formation a été ouverte par une allocution de **M. Nouri LAJMI, Président de la HAICA**, qui a mis en relief l'importance du rôle des médias tunisiens et des journalistes dans la lutte contre le phénomène de traite et la protection des victimes.

L'atelier de formation a porté sur les contenus de la Loi n°61-2016, les champs d'application et les sanctions prévues pour les responsables de la traite, ainsi que les mesures de protection pour les victimes de ce crime, et ce à travers des études de cas et des exercices pratiques. De même, le rôle et les prérogatives de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes prévues par la Loi, ont été exposés aux participants.

A l'issue de l'atelier, les journalistes ont pris conscience du rôle-clé que les médias tunisiens doivent jouer dans la lutte contre le phénomène ainsi que dans la prévention et le signalement des potentiels cas de traite des personnes.

Pour clôturer la session, **Mme Lorena LANDO, Chef de mission de l'OIM en Tunisie**, a tenu à remercier la HAICA pour son partenariat avec l'OIM dans le domaine de la migration et dans la lutte contre la traite des personnes en Tunisie. Forte de son expérience de terrain auprès des migrants et victimes de la traite, l'OIM reconnaît l'importance d'une collaboration multilatérale contre ce crime, y compris des Médias, d'autant qu'il touche de la même façon les Tunisien/nes que les personnes migrantes.



La Loi n°61-2016 a été promulguée en août 2016. Cette législation est conforme aux standards internationaux, tels que le Protocole de Palerme, ratifié par la Tunisie en 2003.

Cette session de formation sur la Loi de lutte contre la traite s'inscrit dans le cadre d'une série de formations qui ont été organisées par l'OIM Tunisie depuis le début de l'année 2017 et ce dans le cadre du Projet « SHARE II », financé par le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, Bureau de J/TIP.

Plus d'informations : Mme. Hélène Le Goff :
hlegoff@iom.int - Tel : 71.860.312